

ACCUEIL (HTTP://AVOXA.FR/) LE CABINET EQUIPES (HTTP://AVOXA.FR/EQUIPES/)

COMPÉTENCES

& SECTEURS D'ACTIVITÉS (HTTP://AVOXA.FR/NOS-COMPETENCES/)

INTERNATIONAL (HTTP://AVOXA.FR/UN-PRESENCE-A-LINTERNATIONAL-RESEAU-ADVOC/) RECRUTEMENT

BUREAUX (HTTP://AVOXA.FR/BUREAUX02/)

SOCIÉTÉS
STRUCTURES

FISCAL

PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

SOCIAL

PUBLIC

PRIVÉ
PATRIMOINE

COMMERCIAL
-
CONTRATS

(HTTP://AVOXA.FR/ENTRETIEN-ANNUEL-D-EVALUATION-UNE-COPIE-DU-SUPPORT-D-ENTRETIEN-PEUT-TRE-TRANSMISE-AU-SALARIE/)

ACTUALITES AVC

Entretien annuel d'évaluation : une copie du support d'entretien peut être transmise au salarié



. 25 octobre 2007 . par patrick-chavet (http://avoxa.fr/author/patrick-chavet/)

Lors de l'examen de nombreuses plaintes à l'encontre d'une grande entreprise pour refus de communication à ses cadres de leur « classement » et de leur « potentiel de carrière », la CNIL a affirmé que les salariés peuvent obtenir une copie du support de leur entretien annuel d'évaluation ainsi que la signification des codes ou des valeurs qui leur sont appliqués, dès lors que ces données ont été prises en compte pour prendre une décision à leur égard .

Séance plénière de la Cnil du 08 mars 2007

L'évaluation est devenue la pierre angulaire de la gestion des ressources

Actualités Récentes

AVOXA sera partenaire de l'inauguration et des Journées Portes Ouvertes LIGER (http://avoxa.fr/avoxa-sera-partenaire-de-linauguration-journees-portes-ouvertes-liger/)

La France, c'est une valeur (http://avoxa.fr/france-c-est-volonte/)

SGF Academy (http://avoxa.fr/sgf-academy/)

Rencontre de la DGE (http://avoxa.fr/recontre-de-dge/)

Bravo aux lauréats

humaines. Selon une enquête du cabinet IDRH réalisée en 2006, 94% des entreprises réalisent des entretiens annuels d'évaluation. Cette pratique courante recouvre en réalité un droit pour les salariés. En effet, les salariés de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat, ayant au moins deux ans d'ancienneté dans l'entreprise, doivent bénéficier d'un entretien professionnel ayant pour finalité l'élaboration d'un projet professionnel et éventuellement d'un projet de formation .

Les méthodes d'évaluation se diversifient. La majorité des employeurs pratique soit une évaluation en niveaux (type A, B et C), soit une évaluation qualifiée (exceptionnel, bon, à améliorer) et une faible minorité le très contesté classement forcé dit « forced ranked » (classement des salariés avec un pourcentage prédéterminé de « forts » et de « faibles »). De plus, les processus d'évaluation s'informatisent. Si 82% des entreprises utilisent le papier, le support électronique, utilisé à la place ou en complément du papier, intervient dans 37% des cas .

Cette généralisation de l'informatisation des données génère des conflits entre les salariés et les employeurs. Les responsables des ressources humaines considèrent fréquemment que les données issues de l'évaluation professionnelle sont des informations confidentielles, et par conséquent en refusent l'accès aux salariés .

Lors de la séance du 08 mars 2007, la Cnil a rappelé que les données relatives au « classement annuel » (« ranking ») et au potentiel sont communicables au salarié concerné dans la mesure où elles ont été prises en compte pour statuer sur son augmentation de salaire, sa promotion, son affectation, etc .

En utilisant ce service, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant de vous proposer des contenus et des services

adaptés à vos centres d'intérêts.

#Crisnum 2016 et me vous ! (<http://avoxa.fr/bravo-aux-laureats-crisnum-2016-merci->

Catégories

AVOXA (<http://avoxa.fr/category/autres/>)

COMMERCIAL –

CONTRATS –

CONCURRENCE

(<http://avoxa.fr/category/droit-des-affaires/>)

SOCIETES ET

STRUCTURES

(<http://avoxa.fr/category/droit-des-societes-et-fiscal/>)

SOCIAL (<http://avoxa.fr/category/droit-du-travail-et-protection-sociale/>)

PRIVE – PATRIMOINE

(<http://avoxa.fr/category/droit-prive-et-droit-patrimonial/>)

DROIT PUBLIC

(<http://avoxa.fr/category/droit-public/>)

PROPRIETE

La Commission réaffirme donc le principe selon lequel un salarié peut accéder aux données de gestion des ressources humaines ayant servi à prendre une décision à son égard. Elle précise dans ce même cas que le salarié peut, conformément à l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, demander une copie du document comportant ces données d'évaluation, ainsi que la signification des codes ou des valeurs qui lui sont appliqués .

Cette position de la Cnil est partagée par ses homologues européens. Elle est conforme à l'article L 121-7 du Code du travail qui fait peser sur l'employeur une obligation de transparence en matière de méthodes et de techniques d'évaluation professionnelle. La jurisprudence prévoit également une obligation de communication des fiches de notation aux salariés qui en font la demande (Cass soc, 23 octobre 2001, n°99-44.215) .

Rappelons que le projet de mise en place d'entretien annuel d'évaluation nécessite la consultation du CHSCT préalablement à la saisine du comité d'entreprise, et que par ailleurs les supports d'entretien annuel, en tant que données appelées à figurer dans un fichier, doivent faire l'objet d'une déclaration simplifiée auprès de la Cnil (CA Paris, 3 novembre 2006, AGME c/ CHSCT de l'AGME, n°06/06935) .

Une telle obligation déclarative et consultative à la charge de l'employeur n'est pas sans incidence en matière de preuve. Une jurisprudence constante considère que la mise en place de traitement automatisé d'informations nominatives, à l'insu du salarié et des représentants du personnel, entraîne l'irrecevabilité de la preuve d'une faute du salarié obtenue par ce moyen.

Ainsi dans un autre domaine, en cas de défaut de déclaration du système de

En utilisant ce service, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant de vous proposer des contenus et des services

adaptés à vos centres d'intérêts. badge auprès de la Cnil, le salarié peut refuser de pointer sans que cela

INTELLECTUELLE

(<http://avoxa.fr/categ>
/marques-brevets-
et-internet/)

FISCAL (<http://avoxa>.
/category/fiscal/)

Archives

2016 (<http://avox>
/2016/)

2015 (<http://avox>
/2015/)

2014 (<http://avox>
/2014/)

2013 (<http://avox>
/2013/)

2012 (<http://avox>
/2012/)

2011 (<http://avox>
/2011/)

2010 (<http://avox>
/2010/)

2009 (<http://avox>
/2009/)

2008 (<http://avox>
/2008/)

2007 (<http://avox>

constitue une faute justifiant un licenciement (Cass Soc, 6 avril 2004, Sté Allied c/ Pacheco, n°944) .

Le défaut de déclaration ou de consultation en matière d'entretien annuel pourrait donc rendre toute preuve obtenue par ce moyen, illicite, notamment en cas d'utilisation des supports d'entretien annuel au soutien d'un licenciement pour insuffisance professionnelle .

Article écrit en collaboration avec Me Sylvain LEBIGRE.

/2007/)
2006 (http://avox
/2006/)
2005 (http://avox
/2005/)
2004 (http://avox
/2004/)

dans SOCIAL (<http://avoxa.fr/category/droit-du-travail-et-protection-sociale/>)

PARTAGER CET ARTICLE

f ([http://www.facebook.com/sharer.php?u=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/&t=Entretien annuel d'évaluation : une copie du support d'entretien peut être transmise au salarié](http://www.facebook.com/sharer.php?u=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/&t=Entretien%20annuel%20d%27evaluation%20:%20une%20copie%20du%20support%20d%27entretien%20peut%20etre%20transmise%20au%20salari/))

t ([https://twitter.com/intent/tweet?original_referer=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/%2F&ref_src=twsrc%5Etfw&text=Entretien annuel d'évaluation : une copie du support d'entretien peut être transmise au salarié&tw_p=tweetbutton&url=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/](https://twitter.com/intent/tweet?original_referer=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/%2F&ref_src=twsrc%5Etfw&text=Entretien%20annuel%20d%27evaluation%20:%20une%20copie%20du%20support%20d%27entretien%20peut%20etre%20transmise%20au%20salari&tw_p=tweetbutton&url=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/))

+ ([http://google.com/bookmarks/mark?op=edit&bkmk=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/&title=Entretien annuel d'évaluation : une copie du support d'entretien peut être transmise au salarié](http://google.com/bookmarks/mark?op=edit&bkmk=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/&title=Entretien%20annuel%20d%27evaluation%20:%20une%20copie%20du%20support%20d%27entretien%20peut%20etre%20transmise%20au%20salari/))

in ([http://linkedin.com/shareArticle?url=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/&title=Entretien annuel d'évaluation : une copie du support d'entretien peut être transmise au salarié](http://linkedin.com/shareArticle?url=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/&title=Entretien%20annuel%20d%27evaluation%20:%20une%20copie%20du%20support%20d%27entretien%20peut%20etre%20transmise%20au%20salari/))

✉ ([mailto:?subject=Entretien annuel d'évaluation : une copie du support d'entretien peut être transmise au salarié&body=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/](mailto:?subject=Entretien%20annuel%20d%27evaluation%20:%20une%20copie%20du%20support%20d%27entretien%20peut%20etre%20transmise%20au%20salari&body=http://avoxa.fr/entretien-annuel-d-valuation-une-copie-du-support-d-entretien-peut-tre-transmise-au-salari/))

En utilisant ce service, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant de vous proposer des contenus et des services adaptés à vos centres d'intérêts.

◀ (<http://avoxa.fr/risque-de-noyade-lors-d-un-s-jour-tout-compris-en-tunisie-le-tribunal-carte-la-responsabilite-de-l-agence-de-voyage/>)

▶ (<http://avoxa.fr/le-droit-au-recours-des-concurrents-vinc-s-d-un-contrat-public-s-largit/>)

S'inscrire à la newsletter

Où

EXPLORER AVOXA

Accueil (/)

Le cabinet avoxa

(<http://avoxa.fr>

/le-cabinet-avoxa/)

Equipes (<http://avoxa.fr>

/equipes/)

Nos compétences

(<http://avoxa.fr>

/nos-competences/)

Direction juridique

externalisée

([http://avoxa.fr/direction-](http://avoxa.fr/direction-juridique-externalisee/)

juridique-externalisee/)

International

(<http://avoxa.fr>

/un-presence-

a-linternational-reseau-

advoc/)

Actualités avoxa

(<http://avoxa.fr/blog/>)

Offres d'emplois

([http://avoxa.fr/offres-](http://avoxa.fr/offres-demploi/)

demploi/)

Candidatures spontanées

(<http://avoxa.fr>

/candidature-spontanee/)

Bureaux (<http://avoxa.fr>

/bureaux02/)

COMPÉTENCES

Droit des sociétés et des

structures (<http://avoxa.fr>

/nos-competences/droit-

des-societes-

et-structures-2/)

Droit fiscal

(<http://avoxa.fr>

/nos-competences

/fiscal/)

Droit de la propriété

intellectuelle

(<http://avoxa.fr>

/nos-competences

/propriete-intellectuelle/)

Droit du travail et

protection sociale

(<http://avoxa.fr>

/nos-competences

/social/)

Droit public

(<http://avoxa.fr>

/nos-competences/droit-

public/)

Droit privé et patrimoine

(<http://avoxa.fr>

/nos-competences/droit-

prive-et-patrimoine/)

Droit commercial –

contrats – concurrence

(<http://avoxa.fr>

/nos-competences/droit-

commercial-contrats-

concurrence/)

adaptés à vos centres d'intérêts.

BREST (/bureaux02

/?1#brest) 02 98 44 45

01

NANTES (/bureaux02

/?2#nantes) 02 40 69 88

99

RENNES (/bureaux02

/?3#rennes) 02 23 48 46

00

LORIENT (/bureaux02

/?4#lorient) 02 97 83 54

55

PARIS (/bureaux02

/?5#paris) 01 56 58 62 00

LYON (/bureaux02

/?6#lyon) 04 72 20 12 70



Contact (<http://av>

/burea

Mentions légales

(<http://avoxa.fr/mer>

leg

SUIVEZ-NOUS



Sur LinkedIn

En utilisant ce service, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant de vous proposer des contenus et des services adaptés à vos centres d'intérêts.

Ok, je suis d'accord

/company
/avoxa?trk=top_nav_home)



Sur Viadeo

([http://www.viadeo.com
/fr/company/avoxa](http://www.viadeo.com/fr/company/avoxa))

LES BLOGS DES AVOCATS

Le blog de Carine Aillerie

([http://www.carine-
aillerie.com/](http://www.carine-aillerie.com/))

Le blog de Florian

Bachelier

(<http://florianbachelier.com/>)

Le blog de Julien Bonnat

(<http://julienbonnat.fr/>)

Le blog de Gwendal

Rivalan

([http://www.gwendal-
rivalan-nantes.fr/](http://www.gwendal-rivalan-nantes.fr/))

Copyright Avoxa - Sociétés d'avocats - Droit des Sociétés et Structures - Droit Fiscal - Droit Propriété Intellectuelle
Droit Social - Droit Public - Droit Privé et Patrimoine – Droit Commercial Contrats Concurrence. Cabinets d'avo
Rennes – Brest – Lorient – Nantes – Paris – Lyon

En utilisant ce service, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant de vous proposer des contenus et des services
adaptés à vos centres d'intérêts.

Ok, je suis d'accord